

Près de 30.000 avortements ont lieu chaque année en Belgique

La Dernière Heure Bruxelles,

Ven. 29 sep. 2017, Page 16

Avortement Belgique

Chaque année, près de 20.000 avortements ont lieu dans les plannings familiaux et hôpitaux de notre pays. Un chiffre qui reste stable année après année.

À côté de ces IVG officielles, près de 10.000 interruptions de grossesse se font de manière plus officieuse chaque année. *“On a des populations qui ont rejoint Bruxelles ces dernières années et qui n’osent pas aller au planning familial pour se faire avorter. Ces femmes préfèrent aller chez leur généraliste”*, constate Sylvie Lausberg, vice-présidente du Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB).

Même si l’avortement n’est plus officiellement puni en Belgique, il est toujours inscrit dans le Code pénal en tant que *“crime contre l’ordre des familles et la moralité publique”*

Un statut que décrie le Manifeste des 350, un collectif qui réclame la sortie de l’IVG du Code pénal. *“Nous, signataires, exigeons que la loi reconnaisse le DROIT des femmes à décider si elles veulent des enfants, combien, quand et avec qui. Chez nos voisins, en France et au Luxembourg, l’IVG est un droit et non un délit. Les femmes de notre pays ont aussi droit à l’autodétermination. Citoyennes à part entière, elles doivent pouvoir décider seules de poursuivre ou non une grossesse.”*, indique le manifeste.

Une revendication soutenue par le PS à travers entre autres la députée Karine Lalieux. *“Il est impératif que le Parlement fédéral se prononce en faveur de la dépénalisation de l’interruption volontaire de grossesse. Au nom du droit à disposer de son propre corps et pour les droits des femmes, il est temps de réinscrire ce point à l’agenda, de lever les clivages politiques et d’enranger des avancées concrètes.”*

Plusieurs associations, dont le Conseil des femmes francophones de Belgique, dénoncent l’existence de nombreux freins à l’accès à l’avortement dans notre pays. *“Les femmes qui avortent sont plus stigmatisées que dans les années 70, quand l’IVG était encore interdit. Aujourd’hui, bizarrement, les filles sont plus isolées que par le passé. L’accès est relativement bon, mais on psychologise beaucoup plus les femmes. Les filles*

estime Sylvie Lausberg. sont obligées de consulter un psychologue et de montrer leur état de détresse et elles doivent attendre une semaine entre l’entretien et l’avortement. C’est une vraie violence. Il faudrait inverser le prisme et se demander plutôt ce qui est le mieux pour la femme plutôt que de lui imposer cet entretien et ce délai”,

Un autre obstacle de taille, d’après Sylvie Lausberg, est l’influence croissante des religions. *“On veut toujours faire croire aux femmes que ce n’est pas bien d’avorter et cette idée est renforcée par les attaques du Vatican et des religions à l’encontre de l’IVG”*, déplore-t-elle.

Mali Bernaerts

En Belgique, l'avortement est toujours inscrit dans le Code pénal comme "*crime contre l'ordre des familles et la moralité publique*". afp